



## Directives pour les courses

### Aux participant-e-s

Les participant-e-s s'inscrivent sur le site internet de la Sous-Section, dès que les inscriptions sont ouvertes. Les participant-e-s qui n'ont pas accès au site s'inscrivent directement auprès des chef-fe-s de courses. Il est possible de s'inscrire au stamm, dans la limite des places disponibles. La personne non inscrite dans les temps auprès des chef-fe-s de courses ne pourra pas participer à l'activité.

Les absent-e-s désireux de participer à la course doivent impérativement s'annoncer aux chef-fe-s de courses avant le stamm afin qu'ils puissent en tenir compte dans leur organisation.

Les participant-e-s ayant besoin de matériel de sécurité disponible au club (DVA, pelle, sonde, corde, longe ferrata, baudrier...) doivent l'annoncer aux chef-fe-s de course lors de leur inscription à l'activité.

Chaque participant-e doit arriver à la course avec tout le matériel nécessaire (personnel, loué ou prêté) correctement réglé et prêt à l'utilisation. Le matériel prêté par le club doit avoir été prévu au Stamm.

Le CAS Morges considère comme « débutant-e » une personne qui :

- Pour l'hiver (peaux de phoque) : sait déjà bien skier sur toutes pistes et par météo variable.
- Pour randos et raquettes : sait marcher plusieurs heures, avec dénivelé et par météo variable.
- Pour la haute montagne : est déjà randonneur alpin expérimenté.

Les participant-e-s respectent les directives des chef-fe-s de courses et cherchent à apprendre les techniques spécifiques de l'activité concernée.

Le club peut demander aux personnes trop faibles techniquement d'apprendre à skier sur piste avant de s'inscrire à des courses, de s'entraîner à l'endurance, à la marche pentue pour les randos.

Les « débutant-e-s » doivent participer aux courses d'initiation où les techniques de bases leurs sont expliquées. Ils-elles acceptent le programme et comprennent qu'une inscription tardive en saison pose problème à cause du trop grand décalage d'apprentissage, de technique et d'expérience.

Les grandes courses de fin de saison et courses de haute montagne sont réservées aux personnes entraînées en groupe avec notre club, ayant une technique suffisante et une condition physique adéquate.

Les participant-e-s sont invités à s'intéresser à la course en prenant connaissance de son itinéraire, en surveillant les pentes, en s'intéressant à la topographie, au groupe et en respectant l'environnement.

Les invité-e-s occasionnelles sont soumises aux mêmes règles de participation.

### Aux chef-fe-s de courses

Les chef-fe-s de courses décident qui participe en fonction de la sortie prévue.

La rigueur dans la sélection des participant-e-s et des adjoint-e-s est une composante de sécurité.



Un-e « adjoint-e chef-fe de courses » est : soit un-e chef-fe de courses, soit une personne motivée ayant assez d'expérience pour gérer le groupe et la course avec l'aide de la du chef-fe du jour.

Les chef-fe-s de courses gèrent les inscriptions aux courses à l'aide du site internet de la Sous-Section.

Les chef-fe-s de courses adaptent le nombre de participant-e-s et d'adjoint-e-s en fonction de la difficulté de la course.

Si le nombre de personnes est trop important, la "préférence Morgienne" (membre de la sous-section) peut être évoquée. Les externes à notre sous-section ne sont pas prioritaires.

Si une course de dédoublement est organisée, celle-ci est indépendante de la première. Elle doit être gérée par un-e chef-fe de courses compétent.

Toutes les courses du club doivent recevoir l'aval d'un-e validateur-trice nommé par la Commission d'Alpinisme (CA).

**Une course hors programme ou non validée n'est pas reconnue comme course du club.**

Les chef-fe-s de courses doivent obligatoirement envoyer la liste validée des participants sur l'adresse mail ad hoc.

## Matériel

Du matériel (DVA, pelles, sondes, baudriers, casques, piolets...) est à disposition des participant-e-s aux conditions suivantes :

- Gratuit lors des sorties officielles du Club.
- CHF 5.- par sortie privée, uniquement si les courses officielles ont déjà été servies. Le prix s'entend par 'kit', par exemple DVA+pelle+sonde en hiver, ou baudrier+casque+piolet en été.
- Que ce soit pour une sortie officielle ou privée, le matériel doit obligatoirement être retourné au stamm suivant, sinon un montant de CHF 10.- par semaine de retard sera exigé.